

K - PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE D' APA

Pièces à fournir obligatoirement pour chaque demandeur:

- 1 - Copie d'un justificatif d'identité
- 2 - Copie de la carte Vitale ou de l'attestation de Sécurité sociale
- 3 - Copie d'un justificatif de domicile
- 4 - Copie intégrale du dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) ou du dernier avis d'imposition sur le revenu du demandeur (et de son concubin, le cas échéant)
- 5 - Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Autres pièces à fournir, le cas échéant :

- 6 - En cas de mesure de protection juridique (sauvegarde, curatelle, tutelle), copie intégrale du jugement
- 7 - En cas de biens immobiliers, mobiliers, ou capitaux, assurances-vie, copie des pièces justificatives
- 8 - En cas de perception de rente viagère ou de pension alimentaire, copie des pièces justificatives
- 9 - En cas de demande d'APA en établissement : attestation de présence dans l'établissement + grille AGGIR + arrêté de tarification de l'établissement (si l'établissement est situé en dehors de la Gironde)
- 10 - En cas de résidence en accueil familial agréé hors Gironde, copie du contrat d'accueil